

COVID-19 et adaptation des droits sociaux de l'assurance maladie



0,5 jour (1 x 3h30)

2020

10 juin (matin)



Médecins
Infirmiers
Assistants médicaux



250 € HT

Référence : 20c002

Formation à distance créée sur mesure pour répondre aux répercussions du COVID-19 pour les entreprises et leurs salariés.

N

Prérequis

Exercer en service de santé au travail.

Objectifs

- Différencier les droits des salariés et pour adapter les conseils et préconisations dans les consultations.
- Contribuer à la prévention concernant les personnes identifiées comme « vulnérables » et leurs proches, notamment dans le cadre de l'application du décret 2020-579 du 11 mai 2020.

Programme

- Introduction.
- Prendre en compte les adaptations réglementaires successives de la Sécurité Sociale à travers la prise en charge de publics spécifiques :
 - Les personnes faisant l'objet d'une mesure d'isolement du fait d'un contact avec une personne atteinte du COVID, ou du retour d'une zone à risque Les personnes devant garder leurs enfants,
 - Les personnes vulnérables et leurs proches,
 - Les proches de personnes vulnérables.
- Décrire les assouplissements administratifs dans le cadre de la prise en charge maladie et de la déclaration d'accident du travail (y compris en télétravail) durant la crise sanitaire.
- Analyser les enjeux de la reconnaissance du COVID en accident du travail et /ou maladie professionnelle.
- Conclusion.

Modalités pédagogiques

- Formation à distance permettant des échanges interactifs avec le formateur.
- Exposés théoriques illustrés favorisant les échanges.
- Évaluation des connaissances via un questionnaire.

ANIMÉ PAR

Assistante sociale

DÉROULEMENT

- Formation à distance
- 9h00-12h30 / 13h30-17h00

SUIVI ET ÉVALUATION

- Supports de cours inclus.
- Évaluation globale de la formation.
- Évaluation des acquis de la formation : autoévaluations, quiz ou analyses de cas.
- Remise d'une attestation de fin de stage.



Organisme de formation
certifié ISO 9001:2015,
ODPC, datadocké